

1. CONSERVATION DES DONNEES ET TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Sans préjuger d'autres règles qui seraient applicables, toutes les données nécessaires à la fourniture du service au client, y compris les relevés de ses transactions, sont conservées pour une durée minimum de cinq ans ou pendant toute la durée de la relation avec le client. Elles sont tenues à la disposition de l'AMF qui pourra les consulter dans le but notamment de contrôler le respect par IRIS Finance de ses obligations professionnelles ou le respect de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers.

Dans le respect des textes applicables à la protection des données personnelles, IRIS Finance collecte auprès de ses clients des données personnelles pour leur délivrer le service attendu. Ces données sont utilisées également pour les besoins de la gestion administrative de la relation commerciale, gestion financière du produit ou service d'investissement souscrit, et des actions commerciales de IRIS Finance. Elles sont également nécessaires à IRIS Finance pour répondre à des obligations légales et réglementaires.

Le client consent à leur communication à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires et pour l'exécution du service attendu.

Les informations personnelles recueillies pourront être ainsi transférées par IRIS Finance à des prestataires ou sous-traitants lesquels seront situés en France, dans un pays membre de l'Espace économique européen ou dans un pays dont la législation a été reconnue comme adéquate par la Commission européenne.

Conformément au règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et de suppression qu'il peut exercer auprès du délégué à la protection des données (DPO) de IRIS Finance à l'adresse suivante : IRIS Finance DPO, 68 rue Pierre Charron - 75008 Paris. Le DPO de IRIS Finance peut être contacté à l'adresse : iris@iris-finance.com.

En cas de réclamation, la personne concernée peut se rapprocher de l'autorité compétente en France, qui est la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) : <http://www.cnil.fr>.

2. CONNAISSANCE ET CATÉGORISATION DES CLIENTS, ADÉQUATION ET CARACTÈRE APPROPRIÉ DU SERVICE

IRIS Finance doit pouvoir apporter la preuve de sa bonne connaissance de ses clients de et sa bonne perception de leurs objectifs, pour pouvoir leur apporter un service adapté. A cet effet, elle établit un questionnaire portant sur la vérification de l'identité et sur l'identification des besoins de ses clients, mais aussi sur la vérification de leur capacité financière, de leur niveau de connaissance et de leur compréhension des marchés financiers et des services, sur le niveau de risque accepté en lien avec les objectifs poursuivis en matière de placement financier et de gestion patrimoniale sur un horizon de gestion défini. En l'absence de réponses à ces questions et d'engagement écrit du client sur leur exactitude, IRIS Finance se verra dans l'obligation de refuser de fournir le service attendu.

Ce questionnaire est la base d'information qui permet à IRIS Finance de procéder à un test d'adéquation du service avec la capacité financière et les objectifs du client ainsi que le caractère approprié du service à la situation générale du client. Ce questionnaire a ainsi pour but d'apporter les éléments qui permettent de déterminer la catégorisation des clients et prospects d'IRIS Finance, par degré de protection décroissant : client non-professionnel, client professionnel, contrepartie éligible. Cette catégorisation est communiquée au client sur un support durable.

Le traitement fiscal du service dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Il appartient à chaque client de se renseigner sur la fiscalité qui lui est applicable.